

*Accords de Bretton Woods—Loi*

1944 à l'occasion d'une conférence internationale monétaire et financière qui s'était tenue dans un village des États-Unis qui s'appelle Bretton Woods, d'où le nom des Accords de Bretton Woods, et ce projet de loi vise donc, comme je le disais tantôt, à accroître notre participation monétaire au Fonds.

Vous avez indiqué que le projet de loi avait été rapporté du comité permanent à la Chambre. Le comité a étudié avec beaucoup d'attention le projet de loi. De nombreuses questions ont été soulevées à son propos. Quelle est la situation, la position du Canada vis-à-vis des pays qui ont des difficultés quant à leur balance des paiements, quelle est la position relative du Canada à l'intérieur du Fonds? Ce sont toutes des questions qui ont été développées en profondeur et avec beaucoup d'intérêt.

J'aimerais rappeler que le Fonds monétaire international vise à favoriser et à assurer la stabilité et l'ordre en ce qui concerne les cours des changes. J'aimerais à signaler également qu'il a pour objet d'établir des mécanismes d'aide au chapitre de la balance des paiements, afin de permettre aux pays membres du Fonds de remédier au déséquilibre temporaire qu'ils pourraient connaître, tout en bouleversant le moins possible le système monétaire international.

Nous avons également constaté, à l'occasion de nos discussions en comité, que l'ensemble des souscriptions des pays membres au Fonds s'établit actuellement à 39 milliards de droits de tirage spéciaux, et on se rappelle que le droit de tirage spécial vaut actuellement \$1.50 en devises canadiennes. On peut se souvenir également, monsieur le président, que de 40 membres qu'il y avait au moment de la fondation du Fonds monétaire international, on en compte maintenant 138, et l'évolution des 20 dernières années du nombre de pays qui sont devenus indépendants explique cette situation.

Le projet de loi vise à augmenter le nombre de quotes-parts du Canada dans le Fonds monétaire international. On se souvient qu'à certaines périodes régulières, des périodes de cinq ans, les membres du Fonds sont appelés à augmenter leurs quotes-parts. En fait les quotes-parts représentent un aspect extrêmement important du Fonds, puisqu'elles déterminent les contributions des pays membres aux ressources financières totales du Fonds monétaire international. Les quotes-parts d'un pays limitent les capacités d'emprunt des membres en vertu des divers mécanismes du Fonds monétaire international. Il faut se rappeler également que ces quotes-parts déterminent l'importance de chacune des affectations de droits de tirage spéciaux lorsque ces droits de tirage spéciaux sont émis. Et, politiquement, les quotes-parts ont également une importance, parce qu'elles déterminent l'importance relative d'un pays à l'intérieur du Fonds. Et on se souvient qu'à l'occasion de notre étude en comité, monsieur le président, nous avons fait l'examen, les députés membres du comité ont fait l'examen d'un tableau qui indiquait l'importance relative des divers pays membres du Fonds et que l'importance relative du Canada par rapport à d'autres pays était extrêmement intéressante. Et cette augmentation de notre quote-part à l'intérieur du Fonds monétaire international nous permettra justement de conserver cette position relative qui est nôtre.

Les droits de tirage spéciaux, c'est un instrument de réserve qui est établi à partir d'un panier de devises nationales, technique qui a remplacé la technique originale des années 45-46 jusqu'à 1968, qui était basée sur l'étalon-or. Et actuelle-

ment la participation ou la quote-part d'un pays au Fonds est déterminée en ce qu'on appelle les droits de tirage spéciaux, et comme je l'indiquais tantôt, droits de tirage spécial vaut actuellement \$1.50 en devises canadiennes.

Ce projet de loi donc, qui modifie la loi sur les Accords de Bretton Woods, ce qui a pour objet d'augmenter la souscription du Canada au Fonds monétaire international, reportait de 1 milliard 357 millions à 2 milliards 35 millions de droits de tirage spéciaux la quote-part du Canada. Cette transaction fera partie de nos opérations de changes et n'aura que très peu d'incidences sur nos besoins en dollars canadiens. En fait, le paiement en espèces en dollars canadiens relié à cette augmentation s'établira à  $\frac{1}{4}$  de 1 p. 100 de l'ensemble, soit environ 2 millions 500,000 dollars. Vingt-cinq pour cent de l'augmentation seront acquittés grâce aux droits de tirage spéciaux qui sont détenus dans le fonds de change; le solde, soit environ 748 millions, sera acquitté grâce à des billets à vue ne portant pas intérêt.

J'aimerais rappeler que si tous les membres du Fonds acceptent les quotes-parts proposées dans leur cas, l'ensemble des souscriptions au Fonds monétaire international augmentera de 39 milliards à 59 milliards de droits de tirage spéciaux. Cette augmentation globale vise à assurer un meilleur équilibre entre l'importance des ressources du Fonds et les besoins des membres du fonds aux fins de financement de la balance des paiements au cours des cinq prochaines années.

J'aimerais rappeler également que cette acceptation du Canada de verser au Fonds monétaire international cette augmentation des quotes-parts qui avait été proposée par les administrateurs du Fonds consacre l'engagement du Canada, lors de récentes conférences internationales, de participer et de voir le Fonds monétaire international jouer un rôle beaucoup plus vigoureux pour aider les pays qui ont des problèmes de balance de paiements ou des problèmes avec leur taux de change.

● (1600)

On sait que depuis les années 1973, période où la crise du pétrole est devenue extrêmement critique, il y a eu une importance très grande sur les devises et, en particulier, la balance des paiements de certains pays. Il est devenu beaucoup plus important de consolider le rôle du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et même des institutions privées pour aider les pays qui connaîtraient des difficultés de balance de paiements à se sortir de cette situation sans créer de plus grands déséquilibres.

J'aimerais, en terminant, madame le Président, remercier tous les membres du comité qui ont participé aux travaux de l'étude en comité de ce projet de loi. Les discussions ont été, comme je l'ai signalé au début de mes remarques, extrêmement intéressantes, et je souhaite que les travaux au stade de la troisième lecture, qui sont effectués par la Chambre cet après-midi, soient aussi rapides et efficaces que ceux du comité permanent.

[Traduction]

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat sur le Bill C-5, je trouve étrange que dans le cours de nos délibérations, nous passions souvent beaucoup de temps à discuter de questions de moindre importance et que par ailleurs nous cherchions souvent à étudier très rapidement des questions dont les répercussions sont de taille.